



RECOMMANDEE

AUX ASSOCIES DE PUBLIFIN scrl

De et à

«F1»

Références : DGS/171116/AG/rd

Annexes : 5

Liège, le 17 novembre 2017.

Votre correspondante : *Jacqueline NELISSEN*

Téléphone : 04/220.15.03

Jacqueline.nelissen@nethys.be

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que les Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de notre Intercommunale se tiendront à notre siège social, rue Louvrex, 95 à Liège, **le jeudi 21 décembre 2017 respectivement à 18 heures et 18 heures 30 (salle du 9^e étage).**

Les ordres du jour s'établissent comme suit :

I. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modifications statutaires : ajout d'un article 56 (**Annexe 1**).

II. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Avance de trésorerie (**Annexe 2**) ;
2. Plan stratégique 2017-2019 – 1^{ère} évaluation (**Annexe 3**) ;
3. Décision de démutualisation de la redevance annuelle pour occupation du domaine public par les réseaux électriques et de versement direct du produit de cette redevance par le GRD aux communes associées (**Annexe 4**) ;
4. Retrait de la Commune d'Uccle en qualité d'associé – prise d'acte (**Annexe 5**).

Nous vous saurions gré de nous faire connaître la position adoptée par le Conseil communal/provincial sur l'ensemble des points portés aux ordres du jour, sur base des documents joints et ce pour **le jeudi 21 décembre 2017 à 12 heures** au plus tard.

Lettre du 17 novembre 2017

Suite n° 1.

Nous avons pris bonne note des délégués vous représentant à nos Assemblées. Cependant, en cas de modifications, nous vous saurions gré de nous les communiquer avant cette même date.

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir transmettre copie de la présente convocation aux délégués désignés et de procéder aux formalités de publicité de la présente convocation dans le respect des dispositions de publicité de l'administration inhérentes au Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13 §1^{er} alinéas 4 et 5 dudit Code, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés.

L'ensemble des documents relatifs aux points portés aux ordres du jour vous seront également adressés par voie électronique à l'adresse de messagerie communiquée par votre administration. Nous vous remercions de relayer ces documents vers les membres de votre conseil communal/provincial.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Bénédicte BAYER,
Directeur général.



P.-E. MOTTARD,
Président.